

## DÉLIBÉRATION N° 2018/171

Relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 de la Ville de Dumbéa  
Budget annexe du service de l'assainissement

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 18 avril 2018,  
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°2012/496 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service de l'assainissement,

VU la délibération n°2014/119 du 04 avril 2014, relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire,

VU la délibération n° 2016/417 du 07 décembre 2016, portant approbation du budget primitif de l'exercice 2017 de la Ville de Dumbéa - Budget annexe du service de l'assainissement,

VU la délibération n° 2017/315 du 23 août 2017, portant approbation du budget supplémentaire de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2017 - Budget annexe du service de l'assainissement,

VU la délibération n° 2017/316 du 23 août 2017, portant création de l'autorisation de programme n°17004A pour le renforcement de la conduite d'eau usée de la plaine de la Tonghoué,

VU la délibération n° 2018/167 du 18 avril 2018, approuvant le Compte Administratif pour l'exercice 2016 de la Ville de Dumbéa du budget annexe du service de l'assainissement,

VU la délibération n° 2018/163 du 18 avril 2018, approuvant le Compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2016 du budget annexe du service de l'assainissement,

VU la note explicative de synthèse n°2018/28 du 15 mars 2018,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 04 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

### D É C I D E :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Résultats de l'exercice 2017 :

- Le résultat de clôture de l'exercice 2017 en exploitation présente un excédent de cent quarante-sept millions trois cent quatre-vingt-trois mille deux cent quinze francs (**147.383.215 F.CFP**)
- Le résultat de clôture de l'exercice 2017 en investissement présente un déficit de soixante-six millions deux mille cent trente-quatre francs (**66.002.134 F.CFP**)

#### ARTICLE 2 /

Les restes à réaliser de la section d'investissement au 31 décembre 2017 s'élèvent à :

- En dépenses : deux cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante-seize francs (**274.976 F.CFP**)

Soit un déficit des restes à réaliser d'investissement 2017 de deux cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante-seize francs (**274.976 F.CFP**)

#### ARTICLE 3 /

Ainsi la section d'investissement, corrigée des restes à réaliser, en dépenses et en recettes appelle un besoin de financement de soixante-six millions deux cent soixante-dix-sept mille cent dix francs (**66.277.110 F.CFP**), montant qu'il y a lieu de prélever sur le résultat d'exploitation 2017 et d'affecter à la section d'investissement au compte 1068 du budget annexe du service de l'assainissement, exercice 2018, de la Ville de Dumbéa.

ARTICLE 4 /

Le solde excédentaire de quatre-vingt-un millions cent six mille cent cinq francs (**81 106 105 F.CFP**) est reporté à la section d'exploitation du budget annexe du service de l'assainissement, exercice 2018, de la Ville de Dumbéa, au chapitre 002.

ARTICLE 5 /

Le résultat reporté déficitaire de l'exercice 2017 en investissement de soixante-six millions deux mille cent trente-quatre francs (**66 002 134 F.CFP**) est constaté à la section d'investissement du budget annexe du service de l'assainissement, exercice 2018, de la Ville de Dumbéa, au chapitre 001 en dépenses.

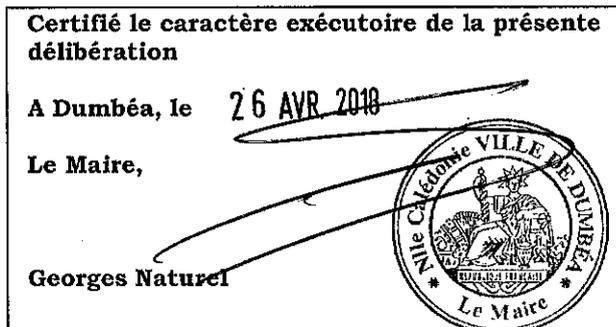
ARTICLE 6 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 /

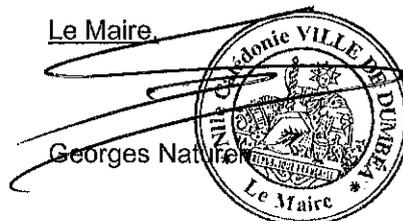
Le Maire et le trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publié par voie d'affichage

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 18 AVRIL 2018



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 18 AVRIL 2018



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
Cabinet	-	1
SAG	-	1
S.G.	-	1
S.F.B.	-	2
D.D.P.	-	1
D.A.F.	-	1
AFFICHAGE	-	1
TRESORERIE PROVINCE SUD	-	1